



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bety WAKNINE

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2076-0008/10/2019-382PR (corr. DPC : Françoise Boelens)

Réf. NOVA : 05/PFU/1723990 (corr. DU : Benjamin-Nathanian Lemmens)

Réf. CRMS : AA/MB/ETB20236_648_Hap_75

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : ETTERBEEK. Rue Louis Hap, 75

Demande de permis portant sur la modification d'une lucarne en façade arrière d'une maison unifamiliale, la modification du profil du mur mitoyen, la suppression d'un petit volume en rehausse de toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture plate ▪ **Avis de la CRMS**

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 26/11/2019, reçu le 26/11/2019, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 18/11/2019.

Étendue de la protection

Le bien se situe dans la zone de protection et est mitoyen du Jardin Jean-Félix Hap (classé par AG du 29/06/2000). Il est en ZICHEE du PRAS et est inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural.

Historique et description du bien



C'est une maison de tendance néo-Renaissance flamande érigée en 1909 par l'architecte Auguste GOOVAERTS. Elle dispose d'une façade à pignon de trois niveaux en briques rouges, rythmée horizontalement par des bandes en pierre blanche et d'un soubassement de pierre bleue à bossages percé de deux fenêtres de cave. Au rez-de-chaussée, sont présents une porte de bois à encadrement en pierre sous baie d'imposte, une fenêtre surbaissée à croisée et deux meneaux en pierre blanche. Le bel étage est garni d'une imposante logette en bois de section trapézoïdale sous toiture d'ardoises. Le pignon est percé d'une fenêtre formant un triplet.

Historique de la demande

Un permis d'urbanisme (05/PFU/619104) a été délivré le 05/02/2018 portant sur la rénovation de la façade avant, l'isolation de la façade arrière ainsi que du pignon latéral avec agrandissement des ouvertures sur ces façades. Les travaux n'ont pas encore été réalisés.

©urban.brussels

1/3



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Analyse de la demande

Actuellement la maison présente, en façade arrière, une lucarne avec une toiture à croupe donnant sur la cage d'escalier. Au droit de cette lucarne, la toiture plate de l'annexe arrière présente un léger volume en rehausse pourvu de deux ouvertures donnant sur une chambre et un couloir.

La présente demande porte sur la démolition de ce volume en rehausse en façade arrière afin de permettre l'abaissement de l'allège de la lucarne et le placement d'une nouvelle lucarne rampante s'alignant sur les baies existantes. Cette intervention suppose aussi la modification du profil du mitoyen. L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture plate est également prévue.



Illustrations tirées du dossier

Avis

Étant donné que les interventions prévues ont un impact visuel mineur et n'apportent aucun préjudice ni au jardin classé ni à la valeur patrimoniale intrinsèque de la maison, la Commission émet un **avis conforme favorable**, pour autant que le règlement urbanistique en vigueur soit respecté.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

c.c. à BUP-DPC : fboelens@urban.brussels
BUP-DU : bnlemmens@urban.brussels